L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 FEVRIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Cie.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. G. MAERY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 14 FEVRIER.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, lisez que les annonces d'AMUSEMENTS, voir la 3me page.

SUCRE ET COTON.

Nous trouvons dans le dernier numéro du *National Intelligencer* des données plus détaillées sur la culture du sucre et du coton en Louisiane. Cette statistique a été transmise à l'honorable T. G. Hunt, notre représentant, par M. Edmond J. Forstall, dont on connaît la compétence M. Forstall est planteur lui-même et il compte parmi les financiers les plus intelligens que renferme notre pays. Les chiffres fournis à M. Hunt sont d'autant plus dignes d'importance en ce moment qu'il est sérieusement question d'une révision du tarif. Or, pour que nos intérêts ne soient point lésés, il faut que le Congrès et le pays soient éclairés sur la situation agricole de la Louisiane.

On voit dans le rapport présenté au 28e5 au Congressuer M. Walker, secrétaire du trésor, qu'il y avait à cette époque 792 plantations sucrières en Louisiane, dont 400 ayant chacune moins à vapeur et 354 des moulins à chevaux. Sur 757 de ces habitations la saison du sucre ne faisait à feu ouvert, 5 seulement étaient adoptés la cuisson dans le vide. Le nombre des esclaves attachés aux plantations s'élevait à 63,340, et le capital représenté par celles-ci était estimé à $60,000,000. En 1844-45, il a été produit 204,813 boucauts de sucre d'un millier de livres chacun, faisant un total de 204,813,000 livres. Quant au coton, il a été récolté dans la même saison 350,000 balles et les esclaves travaillant sur les plantations cotonnières s'élevaient à 93,280.

Comparons ces chiffres avec ceux recueillis en 1853. Le nombre des plantations sucrières est maintenant de 1,481 dont 949 ont des moulins à vapeur et 532 des moulins à chevaux. Sur 1,428 de ces habitations on fabrique le sucre selon l'ancien procédé, c'est-à-dire à feu ouvert, sur 53 on se sert de sucreries perfectionnées.

Pourquoi n'emploie-t-on pas plus généralement ce dernier procédé qui donne au planteur, sans perte de poids, un produit raffiné qui peut être exporté dans quelque partie du monde que ce soit? Parce que la baisse des prix et l'incertitude où sont les habitants sur le chiffre de l'impôt qui protégé les sucres, leur interdisent toute dépense extraordinaire. Le Congrès, peut, en effet, réduire d'un moment à l'autre le tarif, et alors ce serait la ruine de tout ceux qui auraient dirigé à la française des habitations coûteuses. Il est donc indispensable que le pouvoir législatif mette le planteur à même de savoir pour quelle somme il peut compter sur la protection du tarif. Cette résolution porte néanmoins que le *Collecteur recevra, en commission comme si la taxe avait été perçue.* Mais le jury de police ne voit-il pas la sec onséquence ? Et pourquoi le collecteur est-il autorisé à recevoir gratuitement une commission ?

La Compagnie comptait naturellement sur le produit de la taxe consentie par les habitans de St Martin. Désappointée de ne pas l'avoir reçu, elle a refusé d'ouvrir ses bureaux. Il en résulte que les habitans ne peuvent se procurer leurs billets de passage, et que le service postal est interrompu. Les lettres s'accumulent à Saint-Barthélemy, et les habitans de St Martin ne peuvent ni recevoir ni envoyer leurs correspondances.

Nous ne nous expliquons pas la conduite de la Compagnie. Elle a reçu la taxe, elle a donné un reçu, elle a promis de remplir ses engagemens, et elle refuse de les remplir. Elle a violé son contrat, et elle ne veut pas même entendre les réclamations qui lui sont adressées. Nous ne savons pas si le gouvernement français a le droit de contraindre la Compagnie à remplir ses engagemens, mais nous savons que le gouvernement français a le droit de retirer à la Compagnie le subside qu'il lui accorde, et nous espérons qu'il usera de ce droit.

Les habitans de St Martin ont été victimes d'une mauvaise foi inqualifiable. Ils ont payé la taxe, et ils ne peuvent obtenir ni billets ni reçus. Ils ne peuvent ni partir ni écrire. Ils sont à la merci de la Compagnie, et la Compagnie abuse de sa position. Nous espérons que le gouvernement français mettra un terme à cet abus de pouvoir.

AFFAIRE PANDELLY.

Le jury auquel cette affaire avait été soumise, n'a pu prononcer aucun verdict en faveur de demandeur, et durant la question des dommages.

Cour d'Ouverture ce matin.—Les parties dans Dimitry écrase ce soir, à 7 heures et demie, dans la salle de Lyceum, à la rue de Chartres. Il traitera de la période constitutionnelle de la Grèce, du gouvernement de Sparte, etc. La séance promet d'être fort intéressante.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Ce soir les *Huguenots*, avec les principaux artistes de notre scène lyrique.

La représentation de jeudi est au bénéfice de M. Fiot, régisseur de la scène. Nous apprenons avec plaisir que Mlle Forgeot a bien voulu prêter du ballet français qui rendra certainement hommage à son talent. Il est à espérer que M. Fiot aura pour lui la salle de l'Institut des Artisans, rue Philippa. Ole Bull sera secondé par STRAKOSCH, l'élégant pianiste, et Mlle AMELIE FERRY, dont on connaît la prodigieuse voix de ténor. Le programme est admirablement composé. Ole Bull ne peut donner que trois concerts à la Nouvelle-Orléans; le second a lieu demain et le dernier vendredi.

CONCERT DE JULLIEN.—JULLIEN, le célèbre chef d'orchestre, donnera une série de douze grands concerts à la Nlle-Orléans. Le premier, nous en sont le voir par un avis inséré plus loin, aura lieu samedi prochain. Les artistes qui accompagnent M. Jullien ont tous une grande réputation : qu'il nous suffise de nommer MM. Koenig, Lavigne, Wwille, les frères Mollenhauer, Coffinet, Du Harm, Schreurs, S. Hughes, Lutzen, F. Hughes, et enfin l'incomparable Bottesini que nous avons eu occasion d'applaudir il y a quelques années. Une cantatrice de beaucoup de talent, Mlle Anna Zerr, se fera également entendre aux concerts de Jullien.

L'ABEILLE.

Le commis de la poste préposé à l'expédition des malles nous a assuré hier que les paquets de l'*Abeille* sont régulièrement remplis à Port-Royon et même temps que les autres journaux de la ville. S'il en est ainsi, et nous n'avons aucun droit de mettre en suspicion de la personne de qui nous tenons nos renseignemens, comment se fait-il que l'*Abeille* ne soit point distribuée à Bâton-Rouge? Dans le cours de cette semaine nous nous adresserons à qui de droit pour nous assurer si nous avons le droit de l'interroger. Nous espérons d'ailleurs que notre correspondant fera lui-même les démarches nécessaires pour arriver à la vérité.

CONSEIL DES ASSISTANS ALDERMEN.

Le Conseil des assistans aldermen s'est réuni hier sous la présidence de D. Dalton. La prise en considération de l'ordonnance qui autorise le maire à faire réparer une des rues de la ville, a été remise à une autre séance. Un message du maire sur les dangers d'une explosion à la poudrière *est référé* à un comité spécial. Une résolution a été proposée, invitant la Législature à demander au Congrès que la ville d'Alger soit décrétée port d'entrée.

GUANO.

Les expériences les plus concluantes ont depuis longtemps prouvé que le guano est le meilleur engrais connu jusqu'à ce moment. La lettre suivante vient d'appuyer de ce que nous avançons :

Habitation Lucien Labranche.
Paroisse Jefferson, 12 février 1854.

Messieurs Castillo & Harispe, Nlle-Orléans,

Messieurs, Nous n'avons qu'à vous remercier de la bonne qualité que vous nous avez livrée dans le courant de l'année dernière, et, cet été nous vous prierons de nous envoyer cinq sacs de Guano des Iles Chincha, pour en faire des expériences sur notre habitation, et, comme, en même temps vous faire part du résultat, nous nous avons obtenu sur quatre arpens de terre auxquels nous avons appliqués.

Les cannes furent mises en *wind-row* le 24 décembre dernier, et, cet été roulées, le 6 courant, par le procédé ordinaire. Le jus de la canne, après l'avoir soumis à l'épreuve pendant 24 heures, a pesé 10 1/4 degrés, et les quatre arpens nous ont donné 10 1/2 boucauts de sucre, pesant 1900 livres net, le boucaut. La qualité du sucre est très belle.

Afin de comparer, nous avions fumé quatre arpens de terre, de la même qualité que les précédens, et sont à côté de ceux-ci, du fumier d'écurie, et, voici ce qu'ils ont donné :

Les cannes étaient aussi belles en apparence que celles de la terre à Guano. Nous les mimes en wind row, et les avons roulées en même temps que les autres—le jus a pesé 8 3/2 degrés, et le produit a été 1 3/2 boucauts de 1200 livres brut net par arpent. La différence en faveur du Guano, nous vous prions de nous en voir toute la connaissance.

Nous vous autorisons à publier, si vous le jugez convenable, cette lettre, &c.

(Signé) B. & V. LABRANCHE.

PERTE D'UN CHALAND.—Un chaland chargé de charbon et venant de Kentucky, s'est heurté contre un chicot, par suite de la crue des eaux, en face de maison de Cour d'Iberville et a coulé presque immédiatement.

TRANSPORT DE LA MALLE CALIFORNIENNE.—Il vient, dit un journal de New-York, d'être présenté au Congrès un bill qui adopte un chemin à travers les difficultés qui se sont élevées à propos du chemin de fer du Pacifique. Il ne s'agirait plus en effet pour le gouvernement de se décider en faveur de l'une des nombreuses routes proposées, ni d'aider aucune compagnie dans la construction de cette gigantesque voie ferrée. La malle arriverait par mer, serait simplement chargé de traiter avec une compagnie pour le transport seul monsuel des malles des Etats-Unis, de la Nouvelle Orléans à San Francisco et réciproquement. Le bâtiment qui, suivant, obtiendrait le droit de passage à travers un pays étranger, un Etat ou un territoire américain, serait tenu à payer à la maison de ville, ne recevrait du gouvernement d'autre aide qu'une subvention annuelle graduée d'après le nombre de jours employés par chacun des voyages. Voici le tableau des gradations proposées :

Trajet		Trajet :	
En 25 jours.....	$100,000	En 17 jours.....	$ 720,000
— 24 —	150,000	16 —	830,000
— 23 —	200,000	15 —	1,180,000
— 22 —	300,000	14 —	1,320,000
— 21 —	350,000	13 —	1,450,000
— 20 —	450,000	12 —	1,200,000
— 19 —	500,000	11 —	2,050,000
— 18 —	600,000	10 —	2,500,000

LOUISIANE.

BAYOU LAFOURCHE. — Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption* :

Comme nous le prévoyions la semaine dernière, la hausse des eaux du bayou a été si rapide, que nous craignons beaucoup pour les *landings*. Ce sont le *Mary Foley*, le *Fanny Sparhawk*, le *St-Charles* et le *Doctor Batly*.

LES LEVÉES.—On lit dans le *Vigilant* du 11 courant :

Depuis environ trois semaines, l'eau monte dans le fleuve avec une plus grande rapidité que de coutume, de telle sorte qu'elle a atteint aujourd'hui la hauteur de la barre en sorte que rendue au pied des levées, qui seules nous garantissent de l'inondation dont nous menace chaque année le Meschacébé et les bayous qui en découlent.

Nous ne nous sommes cependant pas aperçu que jusqu'à ce jour les moindres travaux aient été négligés, et que les hommes employés à la défense n'aient pas rempli leur devoir. Nous ne doutons pas que le jury de police ne fasse droit à la juste susceptibilité de nos habitant : car nous avons déjà déjà quel intérêt nous trouvions à entendre alternativement ces deux artistes dans les mêmes rôles, à titre d'étude et de jugement. Il est difficile de ne pas se prononcer entre tous les auteurs. Ne le faut-il pas pourtant, sous peine de rester froid ? Ne dérait-on pas une prononcé de préférence, si ce n'était la clarté de détail qui fait que la perfection de l'ensemble échappe ? Bien, en sont les juges et les appréciateurs les plus compétens. Quel vaste champ pour leur esprit d'analyse ! Quel sujet d'études pour les artistes ! Ils ne peuvent désirer rien de mieux. Ils ont sous les yeux le double exemple de leurs devanciers, et ils n'ont qu'à choisir entre les deux. Ils ne peuvent se tromper. Ils ne peuvent manquer de trouver dans l'un ou dans l'autre ce qu'ils cherchent, ou dans tous les deux. Ils ne peuvent manquer de trouver dans l'un ou dans l'autre ce qu'ils cherchent, ou dans tous les deux. Ils ne peuvent manquer de trouver dans l'un ou dans l'autre ce qu'ils cherchent, ou dans tous les deux.

Nous ne nous sommes cependant pas aperçu que jusqu'à ce jour les moindres travaux aient été négligés, et que les hommes employés à la défense n'aient pas rempli leur devoir. Nous ne doutons pas que le jury de police ne fasse droit à la juste susceptibilité de nos habitant : car nous avons déjà déjà quel intérêt nous trouvions à entendre alternativement ces deux artistes dans les mêmes rôles, à titre d'étude et de jugement. Il est difficile de ne pas se prononcer entre tous les auteurs. Ne le faut-il pas pourtant, sous peine de rester froid ? Ne dérait-on pas une prononcé de préférence, si ce n'était la clarté de détail qui fait que la perfection de l'ensemble échappe ? Bien, en sont les juges et les appréciateurs les plus compétens. Quel vaste champ pour leur esprit d'analyse ! Quel sujet d'études pour les artistes ! Ils ne peuvent désirer rien de mieux. Ils ont sous les yeux le double exemple de leurs devanciers, et ils n'ont qu'à choisir entre les deux. Ils ne peuvent se tromper. Ils ne peuvent manquer de trouver dans l'un ou dans l'autre ce qu'ils cherchent, ou dans tous les deux. Ils ne peuvent manquer de trouver dans l'un ou dans l'autre ce qu'ils cherchent, ou dans tous les deux.

Copyright by the Abeille Publishing Co. 1854.

A vendre, comptant ou à terme, la goélette [illegible] jaugeant 110 barriques, propre pour le cabotage. S'adresser à bord, ou à [illegible]

[illegible] DE LA CHARTREUSE,
[illegible] DE LA CHARTREUSE,
[illegible] DE LA CHARTREUSE,
[illegible] DE LA CHARTREUSE,
F. E. WOOD.
B. & F. [illegible] DE LA CHARTREUSE, [illegible] de la Chartreuse.
[